

L'AG de Lyon I s'est réunie le 2 février 2009 en amphithéâtre astree 13 à 13H00, qui contenait entre 400 et 500 personnes au début, 200 à la fin (vers 16h00)

\* L'assemblée générale de Lyon 1 constate que la communauté universitaire (enseignement supérieur et recherche) n'est toujours pas entendue par le gouvernement. En conséquence et sur les bases des revendications adoptées aux précédentes assemblées générales et de la motion de la coordination nationale, l'assemblée générale de Lyon 1 réunie ce 2 février appelle tous les personnels à cesser le travail et à se mettre en grève reconductible et continue à partir du 3 février 7h.

L'assemblée appelle également toutes les composantes, services et étudiants à se réunir au plus vite pour décider collectivement de rejoindre le mouvement de grève.

*Contre : 0 ; Abstention : 35 ; Pour : le reste*

Modalités de la grève :

a) L'assemblée générale exige de l'administration qu'elle informe individuellement les personnes comptabilisées en grève; les autres peuvent participer à une caisse de solidarité (à organiser).

*Contre 0 ; abstention : 0 ; pour : unanimité.*

b) Chaque jour, l'amphithéâtre 3 du déambulatoire sera réservé, le cas échéant exigé ou occupé par une AG de grévistes.

*Contre 0 ; abstention : 1 ; pour : le reste.*

c) L'AG soutient les grévistes qui le souhaitent à ne pas faire les IP le mardi 3 février et invite les étudiants à venir dans l'amphi 3 du déambulatoire ou en Ariane, lieu des IP. Les aider en Ariane.

*Adopté à la majorité absolue*

d) La rétention de notes, dans le cadre de la grève, est maintenue.

*Adopté à une grande majorité (moins d'une dizaine contre)*

## **Rappels des Revendications de Lyon I (AG Lyon I 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)**

\*Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.

\* La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent

\*Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants et un recrutement à hauteur des besoins.

\*L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons

a) le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,

b) le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,

c) le retrait du projet de contrat doctoral unique,

d) la suppression des chaires d'excellence.

\*Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.

\*Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

## **Rappels des deux motions votées par la coordination nationale à Paris le 22 janvier (réunissant 200 personnes représentant 47 universités)**

Motion 1 : la coordination nationale réunie ce jeudi 22 janvier 2009 condamne la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories, notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppression d'emplois, exige le rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche, et soutient les mobilisations en cours.

Elle déclare que si le ministère ne retire pas, sans préalable :

\* le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs

\* la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré

l'université française se mettra en grève totale, reconductible et illimitée : le 2 février 2009

l'université s'arrête.

Motion 2 : La coordination nationale a également voté l'appel immédiat à la rétention des notes, la non transmission des maquettes de formation des enseignants du premier et du second cycle et le soutien aux mouvements de grève qui ont déjà commencé ainsi que l'appel au renforcement de la mobilisation dans tous les établissements.